

CARTE BANCAIRE
BANQUE
OCCITANIE
An

NO AUTO: 223234
MONTANT: 128,46 EUR

DEBIT
TICKET CLIENT
A CONSERVER
24 mois
BIENTOT



FACTURE N° 064139

ENVOYEE A
JARDIN DE LA SYMBIOSE
46700 SERIGNAC
FRANCE

MP LASPARETS
140 ST SYLVESTRE/LOT

160 €
ustbio.reception@gmail.com
36 71 48
Fax : 05 53 36 69 17

FR 39 449 459 791
SIRET : 449 459 791 00025

Date	Code Client	Réf. client	CEE Client	Cond. Port	PAGE
23/01/2026	411SYMBIOSE				1 de 1

Produits issus de l'agriculture biologique conformes au cahier des charges C.E.E., certifiés par ECOCERT
FR-BIO-01 sauf ceux mentionnés en conversion

Nb colis	Désignation	Cat.	Poids Net	Qté	U.	P.U. H.T.	Montant HT
	BL N° 090067 DU 23/01/26						
3	POIREAU 5KG FRANCE	I	15,00		KG	1,60	24,00
4	PATATE DOUCE FRANCE FRANCE	II	24,00		KG	2,90	69,60
2	POMME DE TERRE ALLIANS FRANCE	II	20,00		KG	1,30	26,00

9

119,60

Commentaire :

Réplé C B ce jour.

Règlement : CARTE BANCAIRE - COMPTANT - Echéance le : 23/01/26

Taxe/Frais	Base HT	Montant HT	Rem.	Remise	Mt. remisé	Base HT	Taux	Mt. TVA
FRAIS ADMIN	1,90	119,60	0,00 %		119,60	119,60	5,50 %	6,58
INTERFEL	0,00					1,90	20,00 %	0,38

NET A PAYER
128,46 €

«Toute contestation survenant 48 heures après la livraison ne sera prise en considération.

Aucun escompte ne sera accordé pour paiement comptant ou anticipé sauf accord commercial préalable.

Conformément à la loi n°94/1442 du 31/12/1992, et sans qu'il soit besoin de rappel, tout règlement au-delà de l'échéance

prévue entraînera, un intérêt de retard de 3 fois le taux légal en vigueur et une indemnité forfaitaire de 40€ (art. L441.3 du 22.03.2012).

Les commandes passées à Sud-Ouest BIO sont régies par les conditions générales de vente basées sur COFREUROP (Code d'usage pour les fruits et légumes frais dans le trafic national et international). Attribution de juridiction : tribunaux compétents du ressort du siège social de Sud-Ouest BIO. »